

Des Pass'Drôme pour les vacances !

(C) Lionel Pascale


QUANTITÉS
LIMITÉES !

Cet été, choisissez la Drôme et obtenez jusqu'à 150 euros avec les Pass'Drôme¹ !

Le Département offre 20 000 Pass'Drôme utilisables auprès de nombreux professionnels du tourisme drômois.

Pour en profiter, rien de plus simple :

1

Je réserve au moins une nuitée chez un hébergeur professionnel drômois en [cliquant ici](#). J'obtiens alors 1 Pass'Drôme d'une valeur de 50 euros pour 1 ou 2 nuitées, et 3 Pass'Drôme (soit 150 euros) pour 3 nuitées consécutives et plus.

2

Je reçois mon (ou mes) Pass'Drôme par e-mail, automatiquement si je réserve en ligne ou sur présentation d'une confirmation de réservation à l'adresse passdrome@drome-cestmanature.fr².

3

Je profite de mon (ou mes) Pass'Drôme pour régler tout ou partie de mes dépenses chez les différents professionnels du tourisme participants (activités culturelles, sportives et de loisirs, restaurateurs, hébergeurs, agritourisme et artisanat)³.

1. Offre valable pour des séjours dans le département de la Drôme du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 réservés à partir du 15 juin 2020. Pass'Drôme d'une valeur unitaire de 50 euros, non sécable, dont l'obtention est conditionnée à la réservation d'au moins une nuitée chez un professionnel de l'hébergement drômois (hôtels, gîtes, campings, logements insolites...). Le Pass'Drôme est valide jusqu'à 30 jours à compter de la première nuit de séjour, et au plus tard le 31 décembre 2020. Offre limitée à 3 Pass'Drôme au maximum par foyer.

2. Le (ou les) Pass'Drôme sera délivré par e-mail le jour de la première nuitée. Un délai de 48h (sur la base de jours ouvrés à partir du 1^{er} juillet 2020) sera nécessaire pour traiter la demande de Pass'Drôme après la réservation en ligne sur ladrometourisme.com ou la fourniture des justificatifs à l'adresse passdrome@drome-cestmanature.fr.

3. Liste des professionnels participants disponible sur drome-cestmanature.fr à partir du 25 juin 2020.

Conditions d'utilisation détaillées sur drome-cestmanature.fr